

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2024 - 37

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	11
Présents :	11	Contre :	0
Représentés :	1	Abstention :	1
Suffrages exprimés :	12		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoint, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON, Muriel MORAND, Gaspard CHATELLARD.

EXCUSES : Madame Sandrine BIRSAL (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET.

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

DOMAINE SKIABLE DE LA PRINCESSE – APPROBATION DES COMPTES DU CONCESSIONNAIRE – EXERCICE 2022-2023 :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public datant du 10 décembre 2002, consenti à la SAEM des remontées Mécaniques de Megève pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques de la Princesse, devenue la SA Remontées Mécaniques de Megève, un rapport annuel est établi.

La réglementation en vigueur prévoit l'obligation de remise de ce rapport annuel par le concessionnaire à la collectivité délégante, qui doit être présenté au Conseil Municipal. Le rapport porte sur :

- Le rappel des modifications statutaires de l'exercice ;
- L'état financier de l'exercice clos
- Les rapports du commissaire aux comptes

- La comptabilité analytique de la DSP.

Les documents des rapports annuels sont consultables à la mairie.

Après avoir entendu le Maire et après avoir pris connaissance des rapports de la SA Remontées Mécaniques de Megève, **le Conseil Municipal**, par 11 voix et 1 abstention de Madame Catherine CABROL :

Vu l'article L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales
Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la convention pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques de la Princesse passée le 10 décembre 2002 entre la commune et la SAEM des Remontées mécaniques de Megève ;

1°) APPROUVE les rapports du concessionnaire du domaine skiable de la Princesse pour l'exercice 2022-2023 ;

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 10 juillet 2024

Le Maire,

Stéphane ALLARD.

Certifié exécutoire :
Télétransmis en S. Préfecture le
Publié électroniquement le



Le secrétaire de séance,

Gaspard CHATELLARD.

